

A propos de !

SEMBENE OUSMANE parle de «CEDDO» (Extrait de «Cinéastes d'Afrique Noire de Guy Hennebelle et Catherine Ruelle)

Que signifie «CEDDO», titre de votre dernier film ?

A l'origine, il s'agissait d'un groupe d'individus qui se sont opposés à la pénétration de l'Islam pour ne pas perdre leur identité culturelle. Ces premiers hommes qui refusèrent de se convertir étaient appelés «CEDDO» : «gens du dehors». Il s'agit vraisemblablement d'un mot pular.

Le Ceddo est un homme de refus. C'est ce refus qui est demeuré à travers les siècles et qui a donné au mot sa signification.

Chez les Ouolofs, les Sérères, les Pulars, être Ceddo, c'est avoir l'esprit caustique, être jaloux de sa liberté absolue. Être Ceddo, c'est aussi être guerrier : parfois combattant pour des causes justes, parfois mercenaires. Le Ceddo n'est ni une ethnie, ni une religion, c'est une manière d'être, avec des règles. Le film retrace cette époque ancienne : l'héroïsme et la bassesse des hommes. Trois éléments, venus de l'extérieur, vont modifier le cours de la vie sociale : la religion musulmane, le catholicisme et le négoce. Pour acquérir armes, alcool, etc.. il fallait des esclaves. Qui possédait un fusil traquait et troquait homme, femme, enfant. Les représentants des religions ont eu chacun leur méthode : ceux de la religion musulmane s'attaquaient au sommet de la hiérarchie sociale, aux princes régnants, ceux de la religion catholique s'attaquaient à la base, «badolo» et esclaves.

C'est autour de ces thèmes entrecroisés que s'articule le film. Mais plus qu'un film historique, c'est un film de réflexion sur l'histoire de l'Afrique et de ses systèmes politiques.

Le film est situé au XVIIème siècle, ou XVIIIème siècle, mais il n'est pas exactement daté. J'ai surtout voulu que ce soit un film de réflexion, afin que nous, Africains, ayons le courage d'essayer de réfléchir sur notre propre histoire et les éléments que nous avons reçus de l'extérieur et que nous cessions de faire des films pour pleurer sur notre misère ou solliciter la condescendance des autres. Dans CEDDO il y a, au départ, un chef traditionnel qui assume le pouvoir, sans vraiment en tirer aucune «gloire».

Ce n'était pas du tout un pouvoir totalitaire comme l'est celui de certains chefs d'État africains actuellement.

Cet homme, à l'époque, était élu. On disait «désigné». Il était désigné et chacun pouvait s'adresser à lui suivant la tradition.

Puis est venu le représentant de l'Islam, qui à l'intérieur de ce système, s'est mis à faire un travail de sape. Il a pu gagner à sa cause les conseillers du roi, ses ministres. Le roi, petit à petit, a été laissé pour compte. A partir de ce moment le problème se pose de la manière suivante : quand le pouvoir s'assume seul, il est facile de le corrompre, de le détourner des buts et intentions que le peuple lui conférait et conférait au rôle du chef. Quand le représentant de l'Islam prend le pouvoir, il a entre ses mains, à la fois le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, ce qui devient dangereux.

Voilà, en un mot, la réflexion que j'aimerais que nous, Africains, nous poussions jusqu'au bout.

La polémique et la censure

« La « faute » de Sembene Ousmane.

Le gouvernement sénégalais a interdit son film « Ceddo » estimant que son titre était mal orthographié. Ceddo, septième film du cinéaste sénégalais Sembene Ousmane, vient de sortir à Paris, comme aux Etats-Unis, en URSS ou en Allemagne. Pas au Sénégal, où il est interdit depuis trois ans. Motif ? « Ceddo » ne prend qu'un « d ». En fait, ce film, qui dénonce le pouvoir religieux (islamique ou catholique) en tant que forme d'oppression, gêne... Et le président Senghor et ses censeurs voudraient sans doute faire préciser en exergue par Sembene Ousmane que, selon la formule aujourd'hui consacrée, « toute ressemblance avec des événements, des lieux ou des personnages existants ne peut être que fortuite... » Le Matin 16 juillet 1979

Et la réponse de Léopold Sédar Senghor au journal Le Monde en date du 14 août 1979.

« M. Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal, nous a fait parvenir la lettre suivante :

Dans l'article publié dans le Monde du 18 juillet 1979, sur le film Ceddo de M. Ousmane Sembène, l'auteur de l'article avance : « Le film est toujours interdit au Sénégal. »

C'est dommage que le Journaliste n'ait pas dit les raisons de cette interdiction. Si le gouvernement sénégalais a interdit la projection de Ceddo sur le territoire national, c'est, tout simplement, parce que M. Ousmane Sembène ne veut pas se plier à la loi sénégalaise. En effet, nous sommes, avec l'aide d'une commission compétente pour chacune des six langues nationales, en train de codifier la transcription phonétique de nos six langues nationales. Le décret sur le ouolof a paru depuis plusieurs années et, selon ce décret, l'orthographe correcte du mot est Cedo, avec un seul « d », et non pas Ceddo, avec deux « d ».

C'est parce que nous sommes un pays en construction et qu'il y règne une justice indépendante que notre législation et notre réglementation sont sévères. Il est naturel que, dans un pays démocratique comme le Sénégal, M. Ousmane Sembène — qui écrit son nom Sembène Ousmane, en mettant le nom devant le prénom, — puisse se déclarer publiquement marxiste-léniniste ; il n'est pas naturel qu'il refuse d'obéir à la loi ou au règlement. Voilà tout le problème.